



Institut nordique du Québec

Ensemble pour le Nord

Lignes directrices pour la recherche

**GROUPE DE TRAVAIL DES PREMIERS PEUPLES
DE L'INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC**



Crédits

Membres du Groupe de travail des Premiers Peuples (GTPP)

Serge Ashini Goupil, nation Innue

Ellen Avard, Société Makivik, nation Inuit

Marie Audette, Vice-rectorat à la recherche et à la création, Université Laval

Najat Bhiry, Centre d'études nordiques

Brigitte Bigué, Institut nordique du Québec et Université Laval

Valérie Fauteux, nation Naskapie

Mélissa Saganash, Grand conseil des Cris

Coordonnatrice du GTPP

Suzy Basile, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Recherche

Suzy Basile, UQAT

Frédérique Cornellier, UQAT

Rédaction

Suzy Basile, UQAT

Frédérique Cornellier, UQAT

Francis Lévesque, UQAT

Ellen Avard, Société Makivik, nation Inuit

Mandat

Mandat du Groupe de travail des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec

© Groupe de travail des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec, 2017.

Cette publication est produite par l'Institut nordique du Québec.

Décembre 2017 / Imprimée au Canada

Table des matières

5	Présentation de l'Institut nordique du Québec (INQ) et du Groupe de travail des Premiers Peuples (GTPP)
5	Contexte
6	Déclaration de principes
6	Objectifs du document
7	Introduction
7	Méthodologie
8	Contexte de la recherche en milieu nordique
8	Recherche et peuples autochtones
9	Le Nord pour le Groupe de travail des Premiers Peuples: une définition
9	Principes éthiques de la recherche
9	Propriété, contrôle, accès et possession des données
9	Valeurs fondamentales: quelles sont-elles?
10	Importance des savoirs autochtones
11	Démarches proposées pour faire de la recherche en milieu nordique
11	Importance de l'engagement
11	Savoir-être en milieu nordique
12	Points de départ
13	Méthodologie
14	Résultats de la recherche
14	Recommandations et conclusion
15	Références
16	Annexe 1 – Besoins spécifiques et communs en recherche
16	Explication de la fleur
17	Annexe 2 – Carte conceptuelle du protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador

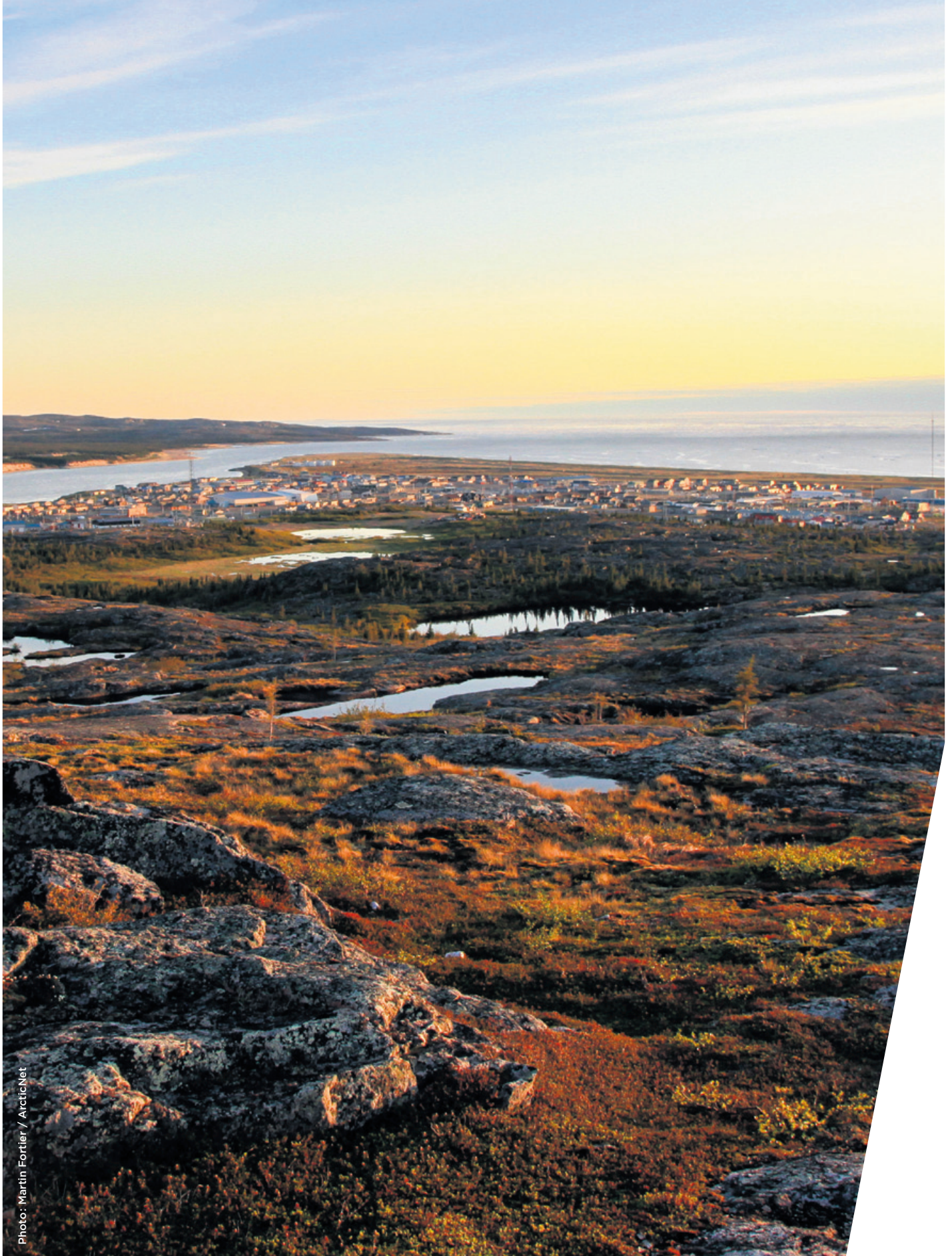


Photo: Martin Fortler / ArcticNet

Présentation de l'Institut nordique du Québec (INQ) et du Groupe de travail des Premiers Peuples (GTPP)

Contexte

Le GTPP de l'INQ est composé de sept membres, dont quatre proviennent des peuples cris, innus, inuit et naskapis. La composition du groupe de travail a été déterminée de manière à s'assurer que chaque nation habitant le Québec nordique soit représentée au sein du GTPP. Il est convenu que les intérêts des peuples anicinapek et atikamekw seront considérés dans les travaux du GTPP (GTPP, 2016).

Le mandat de l'INQ est de « maintenir ses partenaires à l'avant-garde du développement des connaissances et de leur application au développement du Nord et du monde circumpolaire » (*PROFIL DE L'INQ*, 2016). Pour aider l'INQ à y répondre, le GTPP s'est doté d'objectifs clairs, soit :

1. de s'outiller d'un guide des bonnes pratiques en matière de recherche dans le Nord,

2. d'organiser un événement rassembleur (forum) afin de connaître les besoins en recherche des peuples autochtones et

3. de dresser une liste des besoins (spécifiques et communs) en recherche des peuples autochtones, qui sera l'assise pour les futurs travaux de l'INQ.

Le présent document répond donc à l'objectif 1. Afin de rencontrer le second objectif, un forum sur les besoins de recherche des Premiers Peuples a eu lieu en mars 2017 à Val-d'Or. Cet événement a donné lieu à un rapport et les enjeux soulevés ont été intégrés aux axes de recherche de l'INQ. Il est convenu que le forum de même que la liste des besoins en recherche peuvent évoluer et changer dans le temps. C'est pour cette raison que le GTPP pense tenir d'autres événements semblables dans le futur dans différentes communautés autochtones du Québec nordique.

Déclaration de principes

LE GROUPE DE TRAVAIL DES PREMIERS PEUPLES (GTPP) DE L'INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC (INQ) RECONNAÎT QUE:

Les peuples autochtones possèdent des savoirs traditionnels et territoriaux riches et uniques;

Les peuples autochtones ont le droit et le devoir d'exercer un contrôle et une protection de leur patrimoine culturel, matériel et immatériel;

La recherche effectuée en milieu nordique doit respecter les valeurs et le savoir-être des peuples autochtones, leur dignité et leur vie privée;

Les travaux de recherche en milieu nordique doivent être initiés et réalisés en prenant en compte des besoins et des priorités déterminés par les peuples autochtones;

Les projets de recherche en milieu nordique doivent être coconstruits et coproduits par les peuples autochtones et les chercheurs, peu importe si la recherche implique des êtres humains ou non.

LE GTPP DE L'INQ S'ENGAGE À:

Proposer des lignes directrices qui serviront de guide et d'outil pour les chercheurs et les étudiants associés à l'INQ;

Consulter les peuples autochtones des milieux nordiques¹ afin de définir leurs besoins et leurs priorités en recherche;

Favoriser une relation harmonieuse entre les peuples autochtones des milieux nordiques et les équipes de recherche de l'INQ.

Objectifs du document

Pour les membres du GTPP, il s'avère essentiel que les peuples autochtones du Nord soient non seulement consultés lors de recherches, mais fassent partie des discussions et des prises de décision en amont du processus de recherche. Leurs savoirs doivent adéquatement être pris en compte par les chercheurs et les étudiants. Les peuples autochtones détiennent des savoirs millénaires et, dépendant du type de savoir dont il est question, sont souvent ouverts à partager leurs savoirs par des accords et des ententes équitables dans lesquelles la protection de leur patrimoine de connaissances est assurée. Par contre, comme ils le rappellent eux-mêmes, ces savoirs leur appartiennent et il leur revient de décider quels sont les savoirs qui peuvent être partagés ou non et comment ce partage peut avoir lieu (MARTIN, 2013).

Les lignes directrices pour la recherche présentées ici sont destinées aux chercheurs et aux étudiants associés à l'INQ et appelés à travailler sur le territoire du Québec nordique, au nord du 49^e parallèle. Ce document sert également de guide de bonnes pratiques pour tout chercheur intéressé par le milieu nordique, du Canada tout comme d'autres pays. Il constitue un document de référence pour la recherche dans le Nord s'inscrivant ainsi parmi l'ensemble des outils de recherche à consulter.

1. Le GTPP a consulté et continue de consulter les quatre nations résidant au nord du 49^e parallèle, soit les Cris, les Innus, les Inuit et les Naskapis. Elle considère également dans ses travaux les intérêts des nations anicinapek et Atikamekw.

Introduction

Les travaux du GTPP s'inscrivent dans la foulée actuelle d'efforts de décolonisation de la recherche en dotant l'INQ de lignes directrices. En effet, depuis les années 1960, les peuples autochtones du monde exigent que soient protégés leurs droits de propriété intellectuelle et veulent que les chercheurs adoptent des pratiques qui font place à une meilleure appréciation des enjeux éthiques (NAGY, 2011; SMITH, 2012). Au Canada, depuis plus de 20 ans, des initiatives autochtones ont vu le jour pour répondre aux besoins en matière de recherche exprimés par les peuples autochtones, mouvement notamment instauré à la suite de la publication du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* en 1996; ce rapport comporte une section sur les principes de recherche (CANADA; 1996).

Au Canada, des avancées majeures² ont permis de poser les assises pour que des protocoles de recherche, des lignes directrices, des ententes, des accords et des pratiques respectueuses gouvernent la recherche scientifique. Le mandat dont s'est doté le GTPP est directement lié à ce mouvement. Ce mandat se joint également à l'un des objectifs du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, soit d'encourager des pratiques de recherche éthiques et respectueuses par, pour et avec les peuples autochtones (CRSH, 2016). Le GTPP souhaite donc, par l'élaboration de ces lignes directrices, que la recherche en milieu nordique se fasse dans le respect des peuples autochtones, tout en leur étant bénéfique.

De plus, ces lignes directrices s'inscrivent dans un mouvement plus large de démocratisation notamment de la recherche, de l'éducation et de la formation dans lequel la participation des Autochtones est essentielle. Ces derniers doivent non seulement être consultés lors des différentes étapes de la recherche, mais doivent également pouvoir s'approprier les recherches afin de s'assurer que les activités sont respectueuses du territoire. Comme le mentionne Schnarch dans son ouvrage sur les principes de recherche, «By regaining control of institutions and processes that impact them, communities build hope for a healthy future»³ (SCHNARCH, 2004: 94).

MÉTHODOLOGIE

Pour la rédaction du présent document, une recension non exhaustive des différents documents qui encadrent la recherche en contexte autochtone et nordique a été réalisée, ainsi qu'une analyse approfondie des documents produits par les instances autochtones.

Dans un souci de cohérence avec les principes de la coconstruction des connaissances avec les peuples autochtones (LÉVESQUE, 2009), une ébauche de ce document a été présentée lors de la tenue du Forum sur les besoins de recherche dans le Nord, organisé par le GTPP en mars 2017. Ce forum a offert une occasion de consulter les peuples autochtones concernés et de valider le contenu des lignes directrices. De plus, le document a fait l'objet d'une consultation en ligne. Il est disponible en français et en anglais.

2. On pense notamment à de la création, en 1998, des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession de l'information et de la gestion de l'information (PCAP®), au projet de propriété intellectuelle Amauti, lancé en 2002 par l'Association des femmes inuit Pauktuutit, aux *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord*, rédigés en 2003 par l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, aux *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord* de 1998, 2010 et 2014 et au *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador* de l'APNQL de 2005 et de 2014.

3. «En reprenant en main le contrôle de leurs institutions et des processus qui les touchent, les communautés bâtissent un avenir sain, rempli d'espoir.» [traduction libre]

Contexte de la recherche en milieu nordique

RECHERCHE ET PEUPLES AUTOCHTONES

Longtemps, la recherche en contexte autochtone a été principalement le fait de chercheurs allochtones, qui en dictaient les conditions. Historiquement, la recherche se faisait dans un contexte colonial, sans collaboration avec les peuples concernés et sans validation et retour des résultats une fois terminée. C'est pourquoi, depuis quelques décennies, les peuples autochtones ont décrié ces méthodes, soulignant l'absence de bénéfices qu'ils pourraient en retirer (GENTELET, 2009). De plus, les peuples autochtones au Canada, avec d'autres, ont été les précurseurs de l'établissement de normes éthiques en recherche. Tel que le rappelle Nagy (2011: 7), «ainsi, au Canada, il est dorénavant impossible pour les chercheurs d'entreprendre des projets de recherche sans convenir de consultations, d'autorisations et de collaborations avec les communautés concernées». Cette façon de faire canadienne ne fait cependant pas l'unanimité; certains chercheurs européens s'opposent à l'adoption d'une charte éthique spécifique à la recherche en sciences sociales dans l'Arctique (MARTIN, 2013). Il importe également de mentionner que

les chercheurs de certaines disciplines, notamment dans le domaine des sciences naturelles, ne sont pas habitués à traiter avec des êtres humains et ne savent pas comment réagir face aux Autochtones qui leur disent qu'ils ont été créés pour être les gardiens de la Terre-Mère et qu'à ce titre c'est à eux qu'il incombe de définir comment les recherches sur le territoire, sur les animaux ou les plantes doivent être définies (MARTIN, 2013: 22).

L'élaboration, la mise en pratique, l'utilisation et l'institutionnalisation des protocoles de recherche en éthique autochtone sont ainsi valorisés dans un tel contexte.

Plusieurs peuples et organismes autochtones ont développé des protocoles de recherche⁴ qui permettent d'encadrer le travail en milieu autochtone et ainsi d'assurer le respect des normes éthiques de recherche. Ces outils viennent répondre à des préoccupations mentionnées par les groupes autochtones quant à la réalisation de la recherche chez eux (ITK ET NRI, 2006).

Il est également primordial de prendre en compte les notions de savoirs «collectifs» (qui s'appliquent la plupart du temps en contexte autochtone) et non pas uniquement ceux désignés comme des savoirs «individuels» (qui peuvent mieux s'appliquer en contexte allochtone). De plus, en contexte autochtone, il est important de faire la distinction entre les «savoirs communs» généralement accessibles à tous; les «savoirs familiaux» qui circulent et se transmettent à l'intérieur des familles et les «savoirs privés ou secrets» connus de quelques personnes. Finalement, il ne suffit pas d'utiliser des termes en langue inuktitut ou autre pour affirmer que les savoirs inuits sont respectés (ARMITAGE ET AL., 2011).

4. Voir notamment les *Guidelines for Research in the Nunavik Region* (2012) de la Société Makivik, les *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones* (2012) de l'Association des femmes autochtones du Québec, le *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers* (2006) d'Inuit Tapiriit Kanatami et du Nunavut Research Institute, les *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord* de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques (2003) et le *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador* (2014) de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. À l'international, voir *Values and Ethics: Guidelines for Ethical Conduct in Aboriginal and Torres Strait Islander Health Research* (2003), *Guidelines for Ethical Research in Australian Indigenous Studies* (2012), *Guidelines for Researchers on Health Research Involving Maori* (2010) et *Ethical Guidelines for Sami Research: the Issue that Disappeared from the Norwegian Sami Parliament's Agenda?* (2015).

LE NORD POUR LE GROUPE DE TRAVAIL DES PREMIERS PEUPLES: UNE DÉFINITION

Se doter d'une définition du Nord représente un défi. L'INQ définit le Nord, ou plutôt les Nord, à titre indicatif, en fonction du 49^e parallèle. Quatre nations autochtones, les Cris, les Inuit, les Naskapis et les Innus, habitent ces Nord, sur une superficie qui équivaut à plus de 1,2 million de kilomètres carrés, soit 72% de la superficie du Québec. Ils partagent ce territoire avec les Atikamekw et les Anicinabek qui y possèdent des territoires familiaux. Cette définition rejoint celle du gouvernement du Québec (SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, 2014).

Les définitions gouvernementales et institutionnelles du Nord ne concordent pas nécessairement avec celles des peuples autochtones. Pour ces derniers, le territoire est avant tout partagé entre les différentes nations selon des frontières politiques ou administratives à degré variable. Ainsi, la décolonisation de la recherche suppose une réflexion qui fasse une large place aux notions de droit coutumier et de territoire traditionnel (ASSELIN, 2011; VINCENT 2016). C'est dans un tel contexte que le GTPP suggère, dans le cadre de ces lignes directrices, une réflexion sur la définition du Nord. Il est suggéré aux chercheurs d'établir, dans le cadre de leurs projets et avec les peuples autochtones concernés, une définition commune du territoire où se déroulera la recherche.

Principes éthiques de la recherche

PROPRIÉTÉ, CONTRÔLE, ACCÈS ET POSSESSION DES DONNÉES

Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des données et des informations (PCAP[®]) — (incluant les résultats) — doivent être considérés comme étant le fondement même de la recherche avec les peuples autochtones (CRSH, CRSNG ET IRSC, 2010 ET 2015; CGIPN, 2017). Le *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador* (APNQL, 2014) définit de façon détaillée ces quatre principes, en plus d'outiller le ou la chercheuse en formulant des questions claires qui permettent de vérifier si ces principes sont respectés.

VALEURS FONDAMENTALES: QUELLES SONT-ELLES ?

Des valeurs fondamentales, ancrées dans les cultures autochtones, doivent être prises en compte dans une démarche de recherche. À travers leur travail, les chercheurs, les étudiants et les organismes doivent démontrer leur engagement à l'égard de ces valeurs (NATIONAL HEALTH & MEDICAL RESEARCH COUNCIL, 2003). Ces valeurs sont le respect, l'équité, la réciprocité, l'égalité et la transparence.

Pour l'APNQL, «[le] **respect** s'apparente plus à la reconnaissance et à l'appréciation des différences [...]» (2014: 5). Le respect doit être présent tout au long du processus de recherche, que ce soit dans les premières étapes de prise de contact, dans la relation entre les communautés et le ou la chercheuse, et dans la diffusion des résultats. Un aspect particulier doit également être pris en compte, soit le respect de la terre et de l'environnement, ce qui s'inscrit directement dans les traditions nordiques (GOUVERNEMENT DU YUKON, GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, 2014).

L'**équité** désigne l'appréciation de ce qui est dû à chacun. Autrement dit, cette valeur fait référence au partage de connaissances, du pouvoir, des bénéfices et des retombées avec les membres de la communauté.

La **réciprocité** renvoie quant à elle à une relation mutuelle entre l'équipe de recherche et les communautés autochtones, dans laquelle les deux parties sont gagnantes. On constate alors une égalité entre les différents acteurs impliqués dans le processus de recherche. Cette égalité s'applique également aux savoirs et aux connaissances, c'est-à-dire que les savoirs occidentaux et les savoirs autochtones sont équivalents et complémentaires (BERKES, 2009, 2012; LERTZMAN 2006).

La **transparence** s'illustre par le fait de laisser paraître la réalité toute entière. Les communautés autochtones s'attendent, de la part des chercheurs, que ceux-ci diffusent les informations concernant leur recherche de façon véridique, claire et complète.

En somme, ce qu'il faut mettre de l'avant et prioriser, c'est l'importance de bâtir une relation de confiance entre les chercheurs, les étudiants, les organismes et les communautés autochtones. Cette relation de confiance est possible par la mise en place de valeurs fondamentales tout au long du processus de recherche (LÉVESQUE, 2009). Pour une illustration de l'interrelation des valeurs fondamentales et des principes de la recherche, il est suggéré de consulter la carte conceptuelle du *Protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations au Québec et au Labrador* (APNQL, 2014, VOIR ANNEXE 2). *L'Énoncé de politique des Trois conseils de recherche: Éthique de la recherche avec des êtres humains* (2014) comporte un chapitre sur les enjeux éthiques en contexte autochtone (CHAPITRE 9) dont les valeurs de respect, de bien-être et de justice ont été présentés et discutés avec des peuples autochtones lors d'activités scientifiques sur le sujet (ASSELIN ET BASILE, 2012).

IMPORTANCE DES SAVOIRS AUTOCHTONES

Les peuples autochtones sont les détenteurs d'expertises uniques, riches et millénaires. Quoique certains de ces savoirs soient considérés comme délicats, tels les savoirs reliés aux plantes médicinales et à la spiritualité, il importe d'assurer leur protection et leur transmission à la prochaine génération⁵. Ces savoirs et savoir-faire se doivent d'être respectés, mais également pris en compte lors des travaux de recherche et compris comme faisant partie d'un vaste système de savoirs organisé. Par exemple, les savoirs autochtones sur les conditions environnementales et les réalités socioéconomiques représentent une source d'informations pouvant alimenter la recherche (ITK ET NRI, 2006: 5). De plus, les savoirs des femmes autochtones doivent recevoir une attention particulière en raison de leur caractère unique et spécifique⁶ (AFAQ, 2012; DESBIENS 2010; BASILE, 2017).

En fait, comme il est stipulé dans *l'Approche panterritoriale de la science* (GOUVERNEMENT DU YUKON, 2016: 20), «le savoir traditionnel et les connaissances locales sont essentiels à la compréhension du Nord». Il importe donc d'en tenir compte à toutes les étapes de la recherche, en synergie avec les savoirs occidentaux⁷. Ces savoirs autochtones contribuent non seulement à enrichir la recherche et les connaissances sur le Nord, mais également la prise de décisions dans différentes sphères (protection de l'environnement, gouvernance, sauvegarde des cultures nordiques), et ce, tout en valorisant les peuples autochtones. Les savoirs occidentaux et les savoirs autochtones contribuent conjointement au développement des connaissances.

5. La transmission de ces savoir-être et de ces savoir-faire est d'ailleurs un sujet important dans nombre de communautés à travers le monde — voir entre autres Boucher (2005) et Laurendeau (2011). Voir également les travaux de la communauté de Mashteuiahtsh et de l'UNESCO à propos des systèmes de savoirs locaux et autochtones, notamment l'éducation autochtone (Colomb, 2012).

6. Par exemple, les femmes autochtones utilisent souvent le territoire d'une manière différente des hommes. Alors que les hommes sont traditionnellement, dans plusieurs communautés autochtones, des chasseurs, les femmes autochtones pratiquent davantage la cueillette de fruits et de plantes médicinales. Elles ont ainsi une conception du territoire et des savoirs qui leurs sont propres.

7. Les savoirs autochtones, qui incluent, entre autres, les savoirs locaux et les savoirs traditionnels, incluent, selon l'UNESCO, «les connaissances, savoir-faire et philosophies [...]. Ce savoir est une partie intégrante d'un système culturel qui prend appui sur la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité.» (UNESCO, 2017) À l'inverse, les savoirs occidentaux font références aux philosophies liées à la culture occidentale et où l'humain et la nature sont séparés. Les savoirs scientifiques se doivent, pour leur part, de regrouper autant les savoirs autochtones que les savoirs occidentaux de manière égale.

Démarches proposées pour faire de la recherche en milieu nordique

IMPORTANTANCE DE L'ENGAGEMENT

S'engager dans une recherche en milieu nordique, c'est s'assurer de travailler en étroite collaboration avec les communautés, les gouvernements ou les organismes concernés⁸, et ce, à toutes les étapes de la recherche. Un suivi constant est à privilégier, tout au long du processus. Plusieurs ouvrages soulignent ces deux aspects. D'abord, dans un document produit par le Gouvernement de la nation crie (2015), il est clairement indiqué que toute recherche doit assurer la pleine participation des Cris. Cette recommandation est aussi inscrite au sein du *Guidelines for Research in the Nunavik Region* de la Société Makivik (2012). Finalement, le *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador* (APNQL, 2014) met l'accent sur la collaboration entre chercheurs et communautés autochtones en soulignant « [...] l'importance pour les Premières Nations de participer et de collaborer de manière active à toutes les étapes d'une recherche menée dans leur milieu » (APNQL, 2014: 16). Il va sans dire, à la lumière de ces exemples, que, tant chez les Premières Nations que chez les Inuit, cet engagement de l'un envers l'autre dans la réalisation d'une recherche s'avère essentiel et assure ainsi l'accomplissement et le succès du projet de recherche.

La Société Makivik (2012) suggère pour sa part de diviser la recherche en différentes étapes et d'effectuer des retours auprès de la communauté à la suite de chacune de celles-ci, soit de l'élaboration du projet, en passant par la cueillette des données, l'analyse et la validation des résultats, jusqu'à la diffusion des résultats. Cela permet autant aux chercheurs qu'aux gens de la communauté de voir l'avancement de la recherche et d'apporter des ajustements en cours de route. La flexibilité est de mise de la part des deux parties.

Les chercheurs doivent également être conscients que ce processus impose un important fardeau aux communautés qui n'ont pas toujours la capacité et les ressources pour profiter adéquatement de cette collaboration. Les chercheurs doivent donc travailler pour minimiser ce poids tout en maintenant une collaboration efficace et utile.

SAVOIR-ÊTRE EN MILIEU NORDIQUE

Favoriser une approche basée sur la communauté (*community-based approach*) peut certainement aider les chercheurs à s'engager pleinement dans le milieu. Cette approche vise simplement, en tant que « nouvel arrivant », à prendre le temps de connaître les gens, de se présenter à eux et de démontrer de l'intérêt pour leurs réalités, tout cela dans l'optique de mieux comprendre leur culture (REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ, 2016: 47).

Le ou la chercheuse doit s'assurer d'adopter une attitude appropriée et doit garder en tête qu'il est un « visiteur » en territoire autochtone et nordique. Plutôt que d'imposer ses façons de faire, il doit s'ouvrir à celles des communautés. Prendre le temps qu'il faut pour nouer des liens est un gage de succès, car le rythme de vie cyclique propre aux cultures autochtones doit être respecté (REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ, 2016: 55).

L'honnêteté, l'ouverture d'esprit, la patience, l'écoute et la reconnaissance sont des attitudes à développer et à mettre en pratique lorsqu'un ou une chercheuse, un ou une étudiante et un organisme s'engagent auprès d'une communauté autochtone afin de réaliser une recherche (ITK ET NRI, 2006: 7).

8. Lorsque la recherche s'effectue auprès des autochtones vivant dans un milieu urbain, il convient de cibler aussi les organismes pouvant le mieux représenter leurs intérêts, tels les Centres d'amitié autochtones.

POINTS DE DÉPART

La prise de contact est une étape cruciale qui doit être bien préparée par le chercheur. Avant de contacter qui que soit, effectuer une revue de la documentation scientifique sur le sujet de la recherche (incluant celle provenant des organismes autochtones) s'impose, voire suivre un cours d'introduction à propos des cultures autochtones. Cela permet au chercheur ou à la chercheuse de constater où s'inscrit son sujet dans le corpus déjà existant. Cela démontre également son sérieux (SOCIÉTÉ MAKIVIK, 2012). Cette revue de la documentation doit aussi prendre en compte le contexte social, politique et institutionnel au sein duquel la recherche s'insère. Elle devrait également inclure les différents protocoles de recherche déjà existants au sein du peuple autochtone concerné et permettre au chercheur ou à la chercheuse d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de ces protocoles. Le ou la chercheuse doit également être conscient que la documentation recensée provient en grande partie du monde scientifique occidental, ce qui est en soi un biais par rapport aux savoirs autochtones. La revue de la documentation se veut donc une première démarche scientifique, mais elle doit s'effectuer en complémentarité avec les savoirs et informations relatives aux peuples autochtones. L'adoption d'une attitude humble et prudente face à ses propres schèmes d'interprétation est bien utile à la mise en complémentarité des connaissances autochtones et des savoirs constitutifs du patrimoine scientifique occidental.

En plus de la revue de la documentation, une description du projet présentant diverses méthodologies de recherche est un atout important dans la préparation de ce premier contact (SOCIÉTÉ MAKIVIK, 2012: 25). Cela permet de bien situer le sujet de recherche, les intentions du chercheur ou de la chercheuse et de définir l'espace éthique pour les discussions avec la communauté afin d'identifier ses besoins dans le cadre du projet de recherche (VOIR ANNEXE 1). Ainsi, lorsque le ou la chercheuse contactera le gouvernement local ou régional, le conseil de bande, la municipalité ou un organisme de la communauté ou de la région, il devra faire preuve d'ouverture et de volonté de coconstruire les objectifs et la méthodologie de recherche à privilégier selon le contexte, en plus des connaissances préalables qu'il aura rassemblées au cours de sa recherche préliminaire. Bien que ce ne soit pas toujours le cas et que

les fonds de recherche ne permettent pas toujours de le faire, il est conseillé que tout étudiant (de 1^{er}, de 2^e ou, dans certains cas, de 3^e cycle provenant d'universités de toutes les régions du monde) soit accompagné de son directeur (ou codirecteur) de recherche lors de la ou des premières rencontres avec les instances autochtones concernées. Lors de ses premiers échanges avec la communauté, le ou la chercheuse doit également mentionner les sources de financement de son projet et discuter de la confidentialité de ses données.

Ces premières étapes accomplies, le ou la chercheuse a le devoir de valider son protocole de recherche avec les partenaires de la recherche et de le faire analyser par un Comité d'éthique de la recherche (CÉR).

Un CÉR est plus précisément une instance créée afin d'évaluer l'acceptabilité d'un projet de recherche qui lui est soumis. Il est composé de personnes possédant des expertises diversifiées (connaissances écologiques traditionnelles, savoir-être et savoir-faire, savoirs universitaires et scientifiques, représentants locaux, communautaires et politiques, et toute autre personne dont l'expertise est jugée pertinente en contexte autochtone). (APNQL, 2014: 36)

On retrouve des CÉR notamment dans les milieux universitaires et une structure similaire chez quelques organismes autochtones (tels que le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations). De même, certaines communautés autochtones ont aussi leurs propres lignes directrices et/ou comité d'éthique, tel Mashteuiatsh et Kahnawake. Il importe donc au chercheur ou à la chercheuse de tenir compte des instances existantes sur le territoire concerné tout en respectant les exigences réglementaires de l'*Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2) (TROIS CONSEILS, 2014, CHAPITRE 9). Lorsque le projet n'implique pas de sujets humains, les chercheurs n'ont généralement pas à demander de certificat éthique de leur université. Toutefois, si leur projet a lieu sur le territoire d'une nation autochtone, même si aucun sujet humain n'est interrogé, le ou la chercheuse devrait demander l'appui des communautés, gouvernements ou organisations autochtones présents avant de débiter leur projet.

MÉTHODOLOGIE

D'abord, le ou la chercheuse, de concert avec les partenaires autochtones, doit s'assurer de « choisir une méthodologie de recherche respectueuse des conditions prescrites par la communauté autochtone en tenant compte des valeurs et des savoirs » (AFAQ, 2012: 10). À ce sujet, voir également Asselin et Basile (2012), Blangy, McGinley et Harvey Lemelin (2010) et Smith (1999 ET 2012), qui proposent une démarche à ce propos. La méthodologie privilégiée doit ensuite être présentée à la communauté.

Plusieurs méthodologies de recherche existent; une méthodologie ne prédomine pas sur les autres. Cependant, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL, 2014) et l'Association de femmes autochtones du Québec (AFAQ, 2012, 2016) suggèrent l'utilisation de la recherche active participative (RAP), méthode privilégiée en contexte autochtone pour son caractère collaboratif. La RAP se définit comme étant une approche coconstructiviste basée sur un partenariat entre peuples autochtones et chercheurs.

La RAP s'est construite sur la mobilisation et le partage des connaissances, la responsabilité partagée du projet de recherche et l'engagement communautaire (ANADON, 2007). La RAP a comme objectif de donner le pouvoir aux communautés à travers la mobilisation et l'utilisation de leur propre expertise. Ce processus se fait avec l'implication et la collaboration de toutes les parties prenantes (REASON ET BRADBURY, 2007). (BLANGY, MCGINLEY ET HARVEY LEMELIN, 2010: 72)

Une fois la cueillette de données et l'analyse terminées, l'interprétation des résultats doit être validée auprès de la communauté concernée avant toute publication. Tel que l'explique Schnarch, « [as] with academic review, a First Nations review process is generally intended to ensure quality of the work, its relevance, and the appropriateness of interpretation. The review should be viewed as an opportunity rather than a threat. The definition of peer needs to be broadened » (2004: 93)⁹. La validation des résultats doit alors être vue comme une opportunité d'échange où plusieurs interprétations des mêmes résultats peuvent être valables et coexister, par exemple lors de la tenue de groupes de discussion. S'il y a divergence dans l'analyse des résultats, les chercheurs doivent inclure le point de vue des peuples autochtones dans leurs publications. À tout moment, les communautés et les intervenants concernés doivent avoir la possibilité de se dissocier des résultats ou de l'analyse réalisée par les chercheurs.

Cette validation peut se faire de plusieurs façons, par la participation de chercheurs autochtones à l'analyse des résultats, par la consultation des communautés concernées, par l'envoi des résultats préliminaires et la consultation des personnes interrogées, etc. Dans tous les cas, il faut s'assurer que les méthodes de communication utilisées par le ou la chercheuse soient appropriées et compatibles avec la communauté ou l'organisme (langues d'usage, outils visuels, documents écrits, vulgarisation, etc.). Entre autres, il est important que les chercheurs ne généralisent pas de manière excessive leurs résultats afin d'éviter que les chercheurs attribuent les propos de quelques participants à l'ensemble de la communauté ou de la nation.

9. « Tout comme la validation scientifique par les pairs, la validation effectuée par les Premières Nations est un processus qui a généralement pour intention d'assurer la qualité du travail de recherche, sa pertinence et la justesse de ses interprétations. Cette validation devrait être vue comme une occasion plutôt que comme une menace. La définition de ce que qu'est un pair a besoin d'être élargie. » [traduction libre]

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Trop longtemps, les communautés autochtones ont accueilli des chercheurs sans pouvoir participer aux projets de recherche et sans recevoir de bénéfices à la fin du travail accompli (GENTELET, 2009; ITK ET NRI, 2006). À présent, les résultats de la recherche, dans l'optique d'une démarche collaborative, se doivent d'être validés par les communautés concernées, mais également d'être bénéfiques pour ces dernières. Les chercheurs doivent transmettre leurs résultats aux communautés concernées, mais également s'assurer que la recherche serve à la mobilisation et au renforcement des communautés.

Ces résultats doivent être diffusés de façon appropriée en contexte nordique. Pour ce faire, les chercheurs doivent prendre en compte les différentes

méthodes de communication utilisées par les communautés autochtones. L'Inuit Tapiriit Kanatami et le Nunavut Research Institute (2006) énumèrent plusieurs méthodes, en soulignant l'importance d'établir une stratégie de communication pour la diffusion des résultats dont, entre autres, l'utilisation des émissions de radio locales et régionales, la création d'affiches, la création de brochures ou de bulletins de nouvelles, l'utilisation des réseaux sociaux et la publication de résumés du projet dans les langues appropriées.

Il est donc primordial que les chercheurs s'assurent de prévoir les fonds et le temps nécessaire à la diffusion de leurs résultats de recherche. Ils doivent pouvoir traduire leurs documents et les transmettre de manière vulgarisée aux communautés concernées.

Recommandations et conclusion

Il est important que tout chercheur collabore de manière étroite avec les gens du milieu et qu'il s'assure que la recherche proposée soit pertinente et ait des retombées significatives pour eux. Plusieurs façons de faire permettent de vivre harmonieusement cette collaboration :

- Assurer un transfert des compétences entre chercheurs et peuples autochtones ;
- Développer l'employabilité des peuples autochtones en priorisant l'embauche de ressources humaines locales et en formant ces personnes ;
- Jouer un rôle de modèle pour les jeunes des communautés en partageant avec eux non seulement ses connaissances, mais également son parcours de chercheur ;

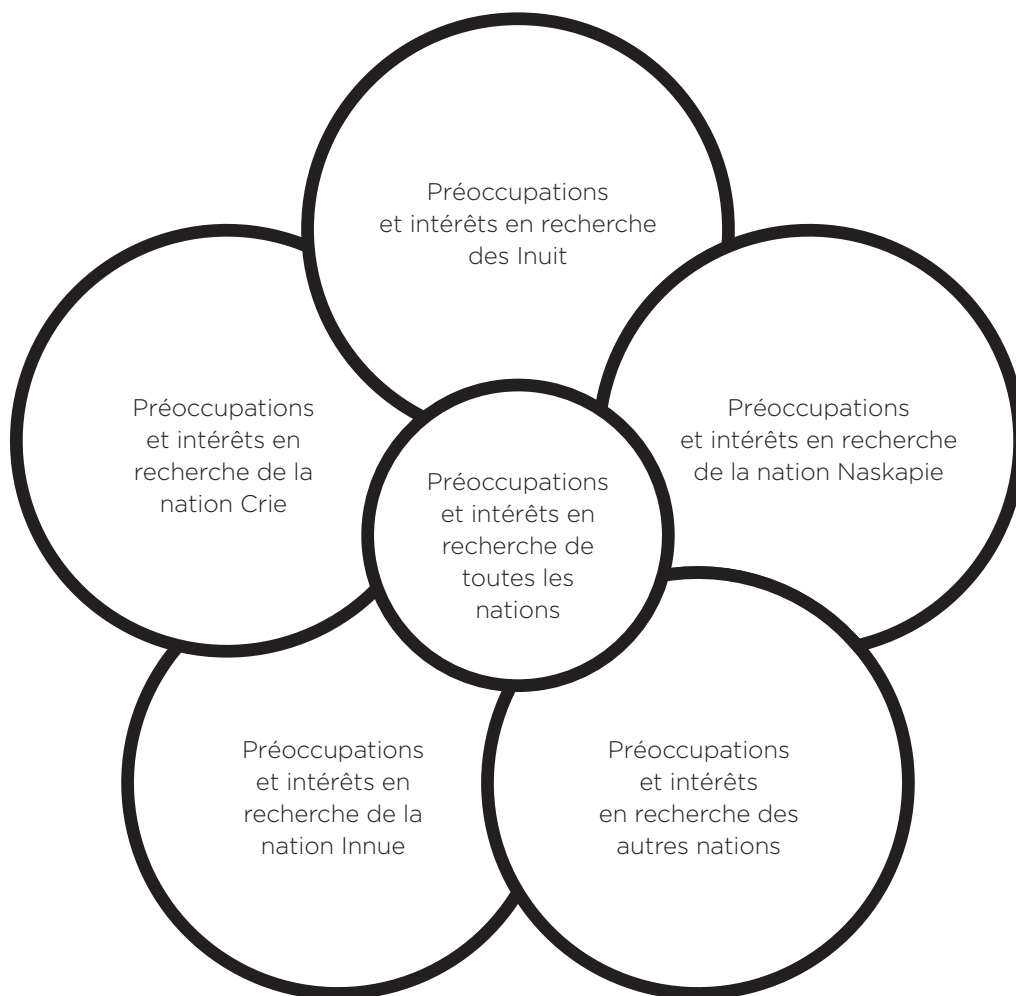
- Mettre en place des outils bénéfiques et permanents pour les communautés ;
- Favoriser les achats et les services locaux lorsque le ou la chercheuse se retrouve en milieu nordique ;
- Minimiser son empreinte écologique en ne laissant ni de déchets sur place ni d'équipement non utilisable par les habitants.

L'ensemble de ces recommandations s'inscrit d'ailleurs directement dans les valeurs de développement durable de l'INQ et répondent aux demandes et aux besoins des peuples autochtones.

Références

- Armitage, D., Berkes, F., Dale, A., Kocho-Schellenberg, E., et Patton, E. (2011). «Co-management and the co-production of knowledge: Learning to adapt in Canada's Arctic». *Global Environmental Change*, 21 (3): 995-1004.
- Asselin, H. (2011). « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1): 37-46.
- Asselin, H. et Basile, S. (2012). « Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. Qu'en pensent les principaux intéressés? ». *Éthique publique*, 14 (1).
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador*. Wendake.
- Association des femmes autochtones du Québec (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Kahnawake.
- Association des femmes autochtones du Québec. (2016). *Guide de formation des chercheuses*.
- Association universitaire canadienne d'études nordiques. (2003). *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord*. Ottawa. PDF en ligne: <http://acuns.ca/wp-content/uploads/2010/09/Ethicsfrenchmarch2003.pdf>.
- Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies. (2012). *Guidelines for Ethical Research in Australian Indigenous Studies*. Canberra: Australia.
- Basile, S. (2017). *Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles*. Thèse de doctorat. Sciences de l'environnement. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Berkes, F. (2009). «Indigenous ways of knowing and the study of environmental change». *Journal of the Royal Society of New Zealand*, 39 (4): 151-156.
- Berkes, F. (2012). *Sacred Ecology* (3rd ed.). Routledge.
- Blangy, S., McGinley, R. et Harvey Lemelin, R. (2010). « Recherche-action participative et collaborative autochtone: Améliorer l'engagement communautaire dans les projets touristiques ». *Téoros*. 29 (1), 69-80.
- Boucher, N. (2005). *La transmission intergénérationnelle des savoirs dans la communauté innue de Mashteuiatsh. Les savoir-faire et les savoir-être au cœur des relations entre les Pekuakamiulnuatsh*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (2017). *Les principes PCAP des Premières Nations*, Page consultée le 17 novembre 2017 sur <http://fnigc.ca/fr/pcap.html>
- Colomb, E. (2012). *Premières Nations: Essai d'une approche holistique en éducation supérieure : entre compréhension et réussite*. Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2014). *Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa.
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2016). *Énoncé de principes en matière de recherche autochtone*. Conseil de recherches en sciences humaines.
- Desbiens, C. (2010). «Step lightly, then move forward: exploring feminist directions for northern research». *Canadian Geographer*, 54 (4): 410-416.
- Gentelet, K. (2009). « Les conditions d'une collaboration éthique entre chercheurs autochtones et non autochtones ». *Cahiers de recherche sociologique*, 48, 143-153.
- Gouvernement du Canada (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 2 - Une relation à redéfinir*. Commission royale sur les peuples autochtones.
- Gouvernement de la nation Crie. (2015). *Stratégie crie de conservation régionale*.
- Gouvernement du Yukon, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Gouvernement du Nunavut. (2014). *Une vision nordique: bâtir un Nord meilleur*. Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Gouvernement du Nunavut. (2016). *Approche panterritoriale de la science*. Whitehorse.
- Groupe de travail des Premiers Peuples (2016). *Termes de référence du Groupe de travail des Premiers Peuples*, 4 p.
- Health Research Council of New Zealand. (2010). *Guidelines for Researchers on Health Research Involving Maori*. Auckland, New Zealand.
- Institut nordique du Québec. (2016). *L'Institut nordique du Québec: Ensemble pour le Nord*. Québec. Consulté le 2 novembre 2016 sur <http://www.inq.ulaval.ca/>.
- ITK et NRI. (2006). *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers*. Dans S. Nickels, J. Shirley et G. Laidler (dir.). Ottawa et Iqaluit: Inuit Tapiriit Kanatami and Nunavut Research Institute.
- Laurendeau, G. (2011). *Usages des plantes par les Pekuakamiulnuatsh: Étude sur la transmission des savoirs dans la communauté innue de Mashteuiatsh*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.
- Lertzman, D. (2006). « Rapprocher le savoir écologique traditionnel et la science occidentale dans la gestion durable des forêts. Le cas de la Commission scientifique Clayoquot ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 36 (2-3): 43-58.
- Lévesque, C. (2009). « La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances ». Dans N. Gagné, M. Martin et Salaün M. (dir.). *Autochtonies: Vues de France et du Québec* (p. 455-470). Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Makivik Corporation. (2012). *Guidelines for Research in the Nunavik Region*. Saint-Laurent.
- Martin, T. (2013). « Normativité sociale et normativité épistémologique: l'exemple de la recherche en milieu autochtone au Canada et dans le monde anglo-saxon ». *Socio*. 1 (1), 135-152.
- Nagy, M. (2011). « Introduction: propriété intellectuelle et éthique ». *Études/Inuit/Studies*, 35 (1-2), 7-20.
- National Health & Medical Research Council. (2003). *Values and Ethics: Guidelines for Ethical Conduct in Aboriginal and Torres Strait Islander Health Research*. Canberra. PDF en ligne: https://www.nhmrc.gov.au/_files_nhmrc/publications/attachments/e52.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Renforcer le savoir autochtone et la gestion traditionnelle de ressources à travers l'école à Vanuatu*. Page consultée le 20 février 2017 sur <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/links/knowledge-transmission/projects/strengthening-indigenous-knowledge-and-traditional-resource-management-through-schools-in-vanuatu/>.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Redynamiser le savoir - L'éducation autochtone*. Page consultée le 20 février 2017 sur <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/links/knowledge-transmission/>.
- Pauktuutit Inuit Women's Association. (2002). *Inuit Women's Traditional Knowledge Workshop on the Amauti and Intellectual Property Rights*. Ottawa.
- Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité. (2016). *Pinasuutitsaq: Reference Guide for Career Development Counsellors Working with Inuit Clients*. Montréal.
- Schnarch, B. (2004). «Ownership, Control, Access, and Possession (OCAP) or Self-Determination Applied to Research: A Critical Analysis of Contemporary First Nations Research and Some Options for First Nations Communities». *Journal of Aboriginal Health*, 1 (1), 80-95.
- Smith, L. T. (1999). *Decolonizing methodologies: Research and Indigenous peoples*. Zed Books Ltd et University of Otago Press, Dunedin et Londres.
- Smith, L. T. (2012). *Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples*. 2nd edition. London and New York: Zed Books.
- Société du Plan Nord. Gouvernement du Québec. (2014). *Territoire*. Page consultée le 9 février 2017 sur <http://plannord.gouv.qc.ca/fr/territoire/>.
- Stordahl, V., Tørres, G., Møllersen, S. et al. (2015). «Ethical Guidelines for Sami Research: the Issue that Disappeared from the Norwegian Sami Parliament's Agenda?». *International Journal of Circumpolar Health*, 74.
- Trois conseils (2014). *Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa: Secrétariat interagenances en éthique de la recherche.
- UNESCO (2017). *Définition des savoirs locaux et autochtones*, Page consultée le 17 novembre 2017 sur <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/links/related-information/what-is-local-and-indigenous-knowledge/>
- Vincent, S. (2016). « "Chevauchements" territoriaux: Ou comment l'ignorance du droit coutumier algonquien permet de créer de faux problèmes », *Recherches amérindiennes au Québec*, 46(2-3): 91- 103.

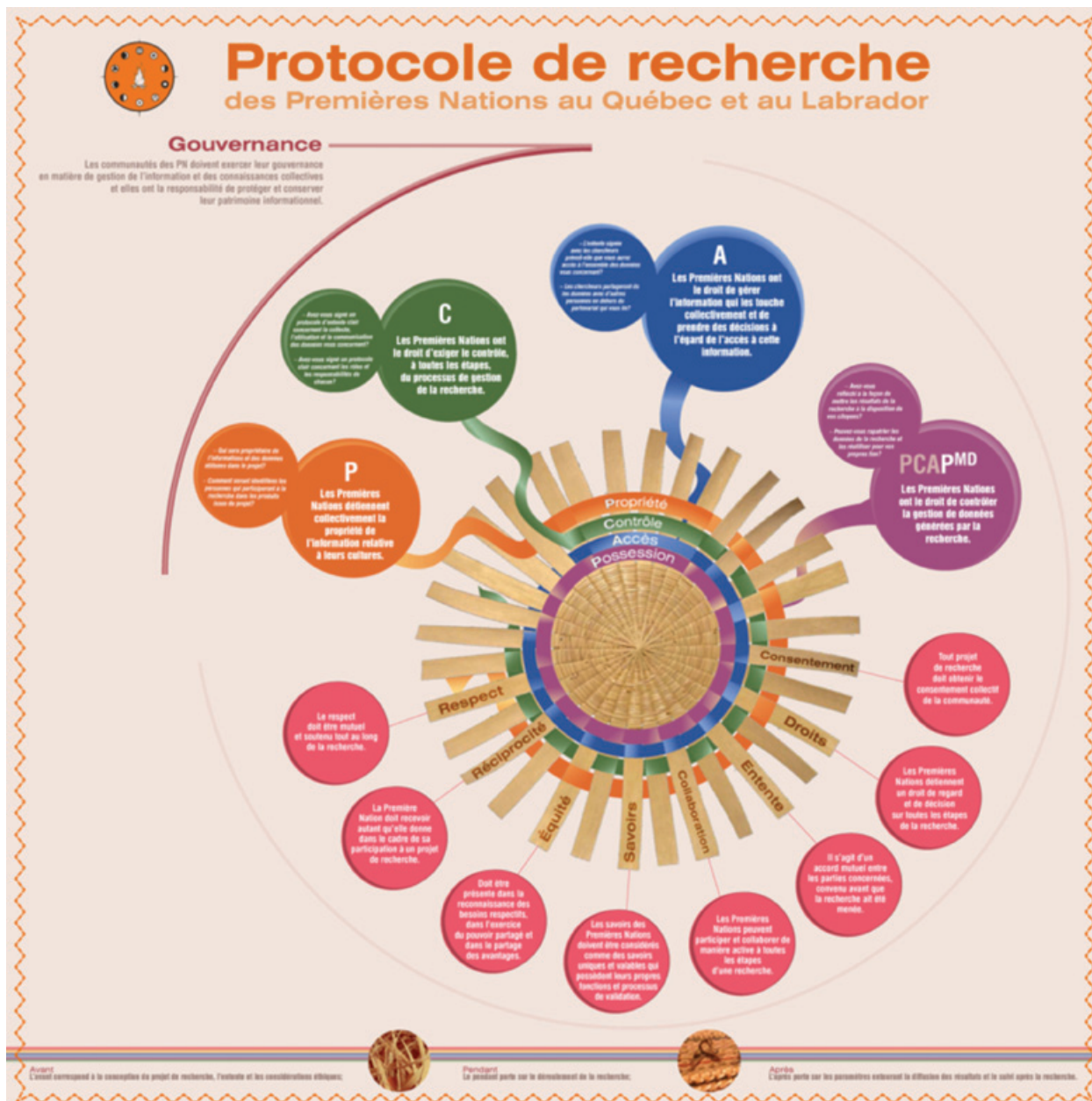
Annexe 1 – Besoins spécifiques et communs en recherche



EXPLICATION DE LA FLEUR

Le choix de la représentation d'une fleur pour illustrer la diversité et l'interconnexion des besoins de recherches spécifiques et communs des peuples autochtones fait référence au cercle et à la vision holistique qui les caractérise. La fleur représente également une signature culturelle des peuples autochtones que l'on retrouve sur divers objets artisanaux (broderies sur mocassins et vêtements) fabriqués par les femmes. Le style de fleur utilisé par les femmes, qui provient de leur territoire respectif, permet souvent de déterminer l'origine des artisanes, le peuple et la région d'où elles proviennent.

Annexe 2 – Carte conceptuelle du protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador



Source : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Affiche du protocole de recherche, page consultée le 27 novembre 2017, https://centredoc.cssspnql.com/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=961&query_desc=kw%2Cwrdl%3A%20carte

Institut nordique du Québec

Vice-rectorat à la recherche et à la création, pavillon Alexandre-Vachon, local 1036
1045, avenue de la Médecine, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

www.inq.ulaval.ca

INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

 UNIVERSITÉ
LAVAL

 **McGill**